



CTRCAQ Siège social
202-200, RUE COMMERCIALE
DONNACONA QC (Québec) G3M 1W1
418 283-4452
info@conferencedestables.org

Monsieur Christian Dubé
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
ministre@msss.gouv.qc.ca

Donnacona, le 28 avril 2022

OBJET : Avis concernant le retrait de l'obligation du port du masque

Monsieur le Ministre,

La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) souhaite vous partager l'avis des ses membres, soit les Tables régionales de concertation des aînés du Québec (TRCA) à propos du retrait de l'obligation du port du masque. Le présent document repose sur une consultation de 17 TRCA sur une totalité de 18 qui ont en amont consulté leurs organismes membres et/ou leur conseil d'administration.

Les données colligées nous montrent qu'une majorité de régions (n=8) est d'avis que la poursuite du port du masque est requis compte tenu de la situation sanitaire actuelle. Ces régions mentionnent qu'il serait encore trop tôt pour lever cette mesure de protection. La situation épidémiologique de leur région respective, notamment la progression du nombre d'hospitalisations liées à Covid-19 justifie cette position.

Cinq régions soulignent être en faveur du retrait de l'obligation du port du masque. Bien que cet usage doit demeurer un choix personnel selon elles, il est nécessaire qu'un travail de sensibilisation soit poursuivi afin que la population puisse continuer d'adopter des mesures d'hygiène et de protection, notamment le lavage des mains.

Quatre régions rapportent que leurs membres demeurent mitigés quant au retrait de cette obligation. Certains partenaires soulignent que la situation demeure encore trop préoccupante pour laisser tomber cette mesure alors que d'autres sont d'avis que la population est dorénavant bien informée et que l'utilisation du masque doit être à la discrétion de chacun.



À la lumière des informations transmises, nous constatons que plusieurs régions, qu'elles soient en faveur ou non du retrait de l'obligation, recommandent que le port du masque demeure exigé dans les milieux fréquentés par des clientèles vulnérables en raison de leur état de santé (par exemple les hôpitaux et les CHSLD) ainsi que dans les endroits où il est impossible de respecter une distanciation sociale, notamment dans les transports publics.

Nos différents échanges avec nos membres ont permis de mettre en lumière plusieurs recommandations :

- Le port du masque devrait être poursuivi dans certains milieux propices à la contagion de la Covid-19 tels que les transports publics et les milieux en contact direct avec des clientèles vulnérables;
- Diffuser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir et encourager les principes d'hygiène pour prévenir la propagation du virus;
- Qu'un échéancier clair du retrait du port du masque soit diffusé, compte tenu que la programmation d'activités de plusieurs organismes tient compte de ce calendrier;
- Au moment opportun, que des campagnes de sensibilisation puissent promouvoir une attitude de tolérance et d'acceptation à l'égard du libre-choix du port du masque;
- Qu'une plus grande autonomie soit décernée aux directions régionales de santé publique afin d'adapter les mesures sanitaires aux réalités locales.

Enfin, il convient de rappeler que le présent avis repose sur un échantillon limité de personnes et ne reflète pas la position de l'ensemble de la population aînée.

Nous vous remercions de l'attention portée à cet avis, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Nicole Bolduc-DuBois, présidente

Bertrand Gignac, directeur général

Audrey Bourassa, agente de développement